Nations Unies E/2020/65

Conseil économique et social

Distr. générale
11 juin 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020
25 juillet 2019-22 juillet 2020
Point 12 e) de l'ordre du jour
Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : pays africains qui sortent d'un conflit

Mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la décision 2019/251 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil avait prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à sa session de 2020, un rapport au titre de la question subsidiaire intitulée « Pays africains qui sortent d'un conflit » du point de l'ordre du jour intitulé « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions. Par la suite, dans sa résolution 2020/2, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire figurer une section sur l'application de la résolution, y compris sur la manière dont le système des Nations Unies apportait un appui intégré, cohérent et coordonné à la réalisation du développement durable dans la région du Sahel dans le respect des priorités nationales et régionales, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, dans l'un des rapports qu'il serait tenu de lui présenter à sa session de 2020. Le présent rapport répond aux exigences concernant le Soudan du Sud et la région du Sahel.

2. Le rapport décrit les principaux faits survenus au Soudan du Sud depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le 12 septembre 2018. À la suite de l'indépendance du pays, le 9 juillet 2011, le Conseil économique et social a, par sa résolution 2011/43, décidé de répondre aux besoins auxquels le pays faisait face sur le plan de l'aide humanitaire, de la consolidation de la paix et du développement. Le présent rapport est le huitième sur le Soudan du Sud, qui est présenté au Conseil depuis que le pays a accédé à l'indépendance.

20-07778 (F) 090720 100720

Merci de recycler

3. Le rapport fait également le bilan de l'évolution en cours et des réalisations collectives obtenues au titre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a été réajustée, et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

4. Le Plan d'appui, axé sur la prévention et la résilience, consistait à se pencher efficacement sur les causes profondes des crises dans la région, à transformer les économies des pays sahéliens et à attirer des investissements dans la région, de manière à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à mettre en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Une action concertée a été menée en mettant l'accent sur le lien entre l'action humanitaire et le développement et les corrélations avec la paix, pour veiller à ce que l'aide au développement parvienne efficacement aux populations qui en ont besoin au Sahel.

5. Le rapport fait le point de l'état d'avancement des programmes conjoints et des initiatives transfrontalières mises en œuvre dans les 10 pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad.

6. Si des progrès ont été accomplis dans la région du Sahel, il reste encore beaucoup à faire pour stabiliser la situation dans ces pays et permettre à leurs populations d'accéder à la gouvernance ; aux services sociaux de base, notamment à la santé et à l'éducation ; à des perspectives économiques ; et à l'énergie. La Vice-Secrétaire générale a demandé aux chefs des départements, institutions, fonds et programmes des Nations Unies de poursuivre l'application de la stratégie intégrée réajustée et de s'employer à obtenir des résultats collectifs au Sahel, dont l'effet soit visible. Elle a invité les chefs de ces départements, institutions, fonds et programmes à présenter, au moyen de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, des exemples de réussite dans la région qui reflètent une répartition plus équilibrée des ressources entre les interventions de paix, d'aide humanitaire et de développement.

7. Le Soudan du Sud et les pays du Sahel ont été touchés par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Comme l'indique la note de synthèse du Secrétaire général sur l'effet de la COVID-19 en Afrique, le nombre relativement faible de cas signalés à ce jour a fait naître l'espoir que le pire soit épargné aux pays africains.

8. Dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, où les populations continuent de pâtir lourdement des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme violent, la COVID-19 complique davantage la situation, et les pays auront besoin d'un soutien renforcé. La pandémie entrave les capacités de soutenir l'action de paix et de sécurité au Sahel, dégrade l'action humanitaire et inverse les gains durement acquis en matière de développement.

9. Les échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui devaient débuter en juillet 2020, ont été reportés du fait de la pandémie, ce qui retarde la promesse de nouvelles possibilités d'exportation, d'emploi, d'investissement dans les infrastructures et de financement du développement en Afrique en général et au Sahel en particulier. Les liens intrinsèques entre les dimensions sanitaire, humanitaire, de paix et de développement dans la lutte contre la COVID-19 ne font que confirmer la nécessité d'adopter une approche intégrée, comme celle suivie dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les apatrides au Sahel sont parmi les plus vulnérables à la COVID-19. Nombre d'entre eux sont hébergés dans des camps surpeuplés et des zones à la sécurité précaire, avec des systèmes de santé faibles et un accès limité à des services tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

10. À la suite de la réunion du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui s'est tenue le 28 avril 2020 avec les chefs d'État des pays du G5 Sahel et des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU, la Vice-Secrétaire générale a noté que, dans le cadre global de la stratégie intégrée pour le Sahel et du Plan d'appui, l'ONU redoublait d'efforts pour soutenir l'action face à la COVID-19 et veiller à ce que les pays du Sahel restent sur la voie de la stabilité et du développement. Notant que la COVID-19 était devenue un multiplicateur de risque, elle a préconisé une véritable solidarité concrète aux niveaux international, régional, national et local pour faire face aux demandes multiformes posées par les écarts de développement et les crises sur les plans sanitaire et de la sécurité et pour mieux se relever, en ne laissant personne de côté.

11. Le Président de la Mauritanie, qui assure la présidence tournante du G5 Sahel en 2020, a noté avec inquiétude que la crise sans précédent provoquée par la propagation de COVID-19 avait gravement entamé les ressources limitées des pays sahéliens, déjà mises à rude épreuve par les problèmes de sécurité et de développement. Il a demandé à la communauté internationale de prendre des mesures proportionnelles à l'ampleur de l'urgence et a préconisé, au nom des chefs d'État des pays du G5 Sahel, l'annulation de la dette extérieure, afin de permettre aux pays de consacrer toutes les ressources disponibles au règlement des problèmes multiformes liés à la pandémie et au renforcement des mécanismes de coordination et d'échange d'informations. Tout en étant conscient des résultats positifs des opérations conjointes menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, il a prévenu que l'effet de la crise sur les plans sanitaire et de la sécurité sur la population sahélienne pourrait aggraver les conflits intercommunautaires et être instrumentalisé par les groupes terroristes. Abordant les problèmes de développement, il a noté la nécessité de mobiliser des ressources aux fins de l'application de la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel au moyen de l'application du Programme d'investissements prioritaires.

12. Le Président de la Commission de l'Union africaine a annoncé trois mesures pour répondre à la crise actuelle en matière de sécurité et de santé : a) le déploiement de 3 000 soldats pour la lutte contre le terrorisme au Sahel ; b) la mobilisation d'un soutien d'urgence, la collecte et la distribution de matériel médical et la création d'une équipe spéciale de l'Union africaine chargée d'élaborer une stratégie de COVID-19 unifiée à l'échelle du continent ; c) la mise en place d'un fonds de solidarité qui placerait les pays du Sahel parmi les bénéficiaires prioritaires de l'aide. Le Président a proposé qu'un groupe de travail soit établi, dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel, pour répondre à la menace multidimensionnelle que fait peser la COVID-19.

13. Le Président du Conseil européen a constaté que la COVID-19 rendait la situation dans la sous-région plus complexe et s'est déclaré résolu à maintenir les questions de sécurité et de développement au Sahel au premier plan du programme international. L'Union européenne réorientait ses efforts pour soutenir l'action sanitaire et renforcer les capacités requises. Répondant à l'appel à l'annulation de la dette extérieure, il a engagé le Conseil à travailler aux niveaux européen et international, y compris avec le Fonds monétaire international, pour alléger la pression financière sur les nations africaines.

II. Soudan du Sud

A. Contexte

14. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la paix : la violence liée au conflit a diminué dans tout le

pays, même si les violences intercommunautaires ont augmenté. Un objectif important sur le plan du pouvoir exécutif a été atteint en vue de la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, avec la mise en place du cabinet fédéral, le 13 mars 2020. La présidence chargée de superviser la période de transition, composée du Président, du Premier Vice-Président et de quatre Vice-Présidents, avait prêté serment le 22 février 2020. Il a été décidé également d'adopter une structure comprenant 10 États et trois zones administratives. Toutes ces mesures ont permis de faire avancer considérablement la période de transition, au cours du processus de paix au Soudan du Sud. Néanmoins, au 29 mai, il restait encore à exécuter de nombreuses tâches essentielles au cours de la période de prétransition, notamment la mise en place de dispositifs de sécurité transitoires, le contrôle des antécédents des membres de la force unifiée, leur formation et leur déploiement et la nomination des gouverneurs et des administrateurs des États dans la nouvelle structure de gouvernance. Il fallait également traiter l'attribution des portefeuilles ministériels par les parties, la restructuration du Conseil des États et les soumissions au corps législatif national provisoire. Dans l'ensemble, la communauté internationale est de nouveau optimiste quant au maintien de l'élan politique acquis au moyen de l'application de l'Accord revitalisé, avec le soutien de l'ONU et d'autres partenaires.

15. La reprise économique, qui a débuté en 2018, s'est poursuivie tout au long de 2019, avec une production de pétrole accrue, des cours mondiaux du pétrole brut favorables et des ventes anticipées en la matière, ainsi que des réformes macroéconomiques prudentes, notamment la suppression par le Gouvernement du financement du déficit par la Banque du Soudan du Sud.

16. Dans le même temps, la Banque du Soudan du Sud a continué d'introduire des réformes pour réduire l'inflation et stabiliser le taux de change et a participé de nouveau au marché des changes par la vente de dollars des États-Unis. La réforme des systèmes de paiement nationaux a été entreprise comme une condition essentielle à la mise en place de la loi de 2012 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (loi n° 29). Avec le retour de la paix, il sera essentiel de soutenir les réformes de la politique monétaire et d'assurer une coordination avec la politique budgétaire pour maintenir la stabilité macroéconomique.

17. La situation économique du Soudan du Sud était déjà ardue avant la crise de la COVID-19. La gestion efficace des revenus pétroliers et des autres ressources était hautement prioritaire pour la stabilité économique, le financement et l'instauration de systèmes garantissant la transparence, l'intégrité et la responsabilité. Une gestion prudente des ressources publiques est capitale pour permettre des investissements dans le secteur des services sociaux essentiels afin de distribuer les dividendes de la paix et d'assurer un environnement sûr et favorable à la population sud-soudanaise en vue de maintenir la paix et de parvenir à un développement durable et inclusif, notamment compte tenu des conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Avec la chute des cours du pétrole et l'absence de solutions de rechange viables aux produits de base comme source de croissance, la situation économique du Soudan du Sud est devenue critique.

18. La gestion des finances publiques continue d'attirer l'attention des parties prenantes, car elle revêt une importance fondamentale pour ce qui est de financer l'application de l'accord de paix. Au début de 2020, le groupe de travail des donateurs chargé de la gestion des finances publiques a été réactivé pour coordonner le soutien des partenaires au programme de réforme de la gestion des finances publiques, tel que prévu dans l'Accord revitalisé, et compléter le travail du Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui examine les lois économiques et financières, conformément à l'Accord.

19. Malgré une période de relative stabilité depuis la signature de l'Accord revitalisé à la fin de 2018, les besoins humanitaires sont restés élevés dans tout le Soudan du Sud durant l'année 2019. Du fait de l'effet cumulé d'années de conflit prolongé, de vulnérabilités chroniques et de services essentiels limités, 7,2 millions de personnes, soit les deux tiers de la population, ont besoin d'une aide humanitaire ou d'une protection. Les femmes et les enfants continuent d'être les plus touchés : 1 enfant sur 10 meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans et 2,2 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. De mai à juillet 2019, près de 7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, la malnutrition aiguë ayant augmenté, dépassant les seuils d'urgence mondiaux. Près de 4 millions de personnes sont toujours déplacées du fait de la crise, dont 1,7 million dans le pays et 2,2 millions en tant que réfugiées dans six pays voisins. Bien que de nombreux Sud-Soudanais aient envisagé de rentrer au pays, les conditions n'étaient pas viables pour des retours volontaires. Des inondations saisonnières anormalement fortes ont touché plus de 908 000 personnes et détruit environ 74 000 hectares de terres cultivées, ce qui a conduit le Gouvernement à décréter l'état d'urgence dans les zones touchées. En outre, l'apparition de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo a déclenché une surveillance active de l'autre côté de la frontière, mais aucun cas n'a été confirmé au Soudan du Sud. En raison de la pandémie de COVID-19, le pays doit faire face non seulement à une forte réduction des recettes, mais aussi à la hausse des prix des denrées alimentaires et aux nuées de criquets pèlerins. Plus de la moitié de la population du pays pourrait avoir besoin d'une aide alimentaire d'ici au second semestre de 2020.

20. Bien que le nombre de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, perpétrées par des groupes armés au Soudan du Sud, ait globalement diminué, dans le cadre d'une tendance qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, les violations des droits de l'homme et les menaces à la protection ont persisté : la population reste exposée à des attaques répétées et délibérées contre les civils et leurs biens et à d'autres violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment à des violences sexuelles liées au conflit. La perturbation constante des voies d'approvisionnement et des routes principales par des embuscades régulières s'est répercutée négativement sur la liberté de mouvement des civils. La poursuite des combats et l'insécurité ont continué de contraindre les habitants à abandonner leur foyer en quête de sécurité et d'assistance.

21. Avant la fin de la prolongation de 100 jours de la période de prétransition, entre le début du mois de janvier et la mi-février 2020, des groupes armés ont procédé à au moins 54 cas de recrutement forcé, dont le recrutement forcé d'au moins sept mineurs. Les violences intercommunautaires dans certaines régions ont fait bon nombre de victimes civiles. Les factions en guerre ont continué de commettre des violences sexuelles liées au conflit, quoique dans une moindre mesure que les années précédentes, malgré les engagements pris pour prévenir et traiter les violences sexuelles dans les situations de conflit.

B. Soutien de l'ONU au Soudan du Sud

22. Les conflits armés étant confinés à des zones précises, le contexte opérationnel des organisations humanitaires s'est amélioré, car elles ont pu atteindre des populations qui étaient auparavant inaccessibles. Les déplacements rentables par route et par voie fluviale ont augmenté de 10 % en 2018 par rapport à 2017. Dans le même temps, les obstacles bureaucratiques à l'accès se sont multipliés par rapport à l'année précédente, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale. À la fin de 2019, plus de 5,3 millions de personnes parmi les plus vulnérables avaient

reçu une aide humanitaire dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour le Soudan du Sud (2019). Parmi les réalisations obtenues au titre de cette intervention, plus de 4 millions de personnes ont bénéficié d'une aide sur le plan de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, près de 2 millions de personnes ont reçu des services de soins de santé d'urgence et plus d'un million de personnes ont bénéficié de services de protection, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Sur les quelque 200 partenaires du plan de secours qui ont contribué à ces réalisations, plus de 55 % étaient des organisations non gouvernementales sud-soudanaises.

23. Les progrès accomplis sur le plan du processus de paix ainsi que l'amélioration de la stabilité et de l'accès en de nombreux lieux ont permis l'instauration de conditions propices à la fourniture d'une aide plus efficace au relèvement et à la résilience. Ces résultats ont favorisé un renforcement du dialogue avec les partenaires nationaux afin de veiller à ce que le soutien international au relèvement et à la résilience pendant la période de transition soit ancré dans l'appropriation nationale, aux niveaux tant national que local.

24. En juillet 2019, des consultations entre l'ONU et le Gouvernement ont été organisées pour examiner les résultats de 2018 et le rapport financier de l'équipe de pays des Nations Unies et pour s'entretenir du type de soutien que l'équipe de pays fournirait durant le reste de l'année 2019 et en 2020. Il s'agissait de la première réunion consultative de ce type organisée depuis le début du conflit civil, à la fin de 2013, conformément aux engagements pris par l'équipe de pays et le Gouvernement, au titre du Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies 2019-2021 pour le Soudan du Sud, en faveur de l'ouverture d'un dialogue ciblé et constructif avec l'ONU et la communauté des donateurs. Le même mois, le Gouvernement a convoqué la première réunion de haut niveau des partenaires avec les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et les chefs d'État et de gouvernement. Une deuxième réunion de haut niveau s'est tenue en février 2020.

25. Un renforcement du dialogue au niveau local s'est déroulé également sur le soutien au relèvement et à la résilience dans de nombreuses régions du Soudan du Sud où la stabilité est suffisante pour permettre la convocation inclusive de différents groupes et de partenaires locaux qui sont désireux et en mesure de collaborer afin d'accomplir des progrès. Ces dialogues bénéficient de l'appui de l'ONU et d'autres acteurs internationaux, qui aident à organiser des réunions et des conférences locales et soutiennent les actions de suivi. La définition d'une structure de gouvernance servira de fondement pour continuer de mettre l'accent sur le dialogue et la coopération avec les gouvernements locaux.

26. Les engagements communs pris conjointement par bon nombre d'organisations non gouvernementales, de donateurs et d'organismes des Nations Unies, dans le cadre du Partenariat pour le relèvement et la résilience, visent à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience au niveau local au Soudan du Sud. Ces engagements ont pris une ampleur considérable en 2019. Les donateurs et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies commencent à harmoniser leurs programmes avec les principes et les résultats du Partenariat pour les dialogues locaux. Cela montre qu'une approche plus intégrée en faveur de solutions durables dans les secteurs de l'aide humanitaire, de la paix et du développement peut favoriser l'autonomie de la population sud-soudanaise. Un soutien coordonné en faveur de moyens de subsistance et de la prestation de services au niveau local rend la population moins dépendante de l'aide humanitaire. Des activités de renforcement de la résilience sous forme de programmes communs fondés sur des priorités et des plans d'action décidés sur le plan local sont menées dans bon nombre de lieux.

27. La participation de l'ONU au relèvement et à la résilience a été renforcée par la mise en place de réformes du système des Nations Unies pour le développement en 2019. Après de vastes consultations, le Cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2019-2021 a été signé par l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement en 2018 et lancé en janvier 2019. Il se fonde sur une approche locale à l'égard de l'application du Programme 2030 et se déroule parallèlement à la période de transition de trois ans prévue par l'Accord revitalisé. Il oriente le travail de l'équipe de pays à l'appui des priorités de développement national et des aspirations à atteindre les objectifs de développement durable, selon les quatre domaines prioritaires suivants : a) consolidation de la paix et renforcement de la gouvernance ; b) amélioration de la sécurité alimentaire et relèvement des économies locales ; c) renforcement des services sociaux ; et d) autonomisation des femmes et des jeunes.

28. Afin de rendre le Cadre de coopération opérationnel et de stimuler la transition du Soudan du Sud vers le relèvement et le développement à long terme, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré neuf initiatives phares à fort impact conçues pour produire des résultats tangibles et porteurs de transformation d'ici à 2020, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation, les moyens de subsistance, la gouvernance locale, la violence fondée sur le genre et les préparatifs liés au recensement national. Les initiatives phares, également connues sous le nom de « contributions de base », ont été présentées au Gouvernement et aux donateurs et ont été avalisées par les partenaires comme un cadre utile concernant les programmes.

29. Le système des Nations Unies a abordé collectivement les questions liées au lien entre l'action humanitaire et le développement et les corrélations avec la paix, dans le cadre du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Un ensemble de résultats collectifs sur la sécurité alimentaire et la violence sexiste a été convenu par l'équipe de pays pour l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer la coordination, la planification, le regroupement et les cibles à atteindre, de manière progressive et ordonnée, au titre du Plan d'intervention humanitaire et des activités du Cadre de coopération pour 2019-2021. Il s'agit de sortir au moins 10 comtés de l'insécurité alimentaire et de mettre en place un ensemble minimum de services et d'activités pour la prévention et l'atténuation des risques de violence fondée sur le genre et la réponse à cette violence dans 80 % des lieux prioritaires d'ici à 2021.

30. Au moyen d'un effort de collaboration et de partenariat, la communauté des donateurs au Soudan du Sud a considérablement augmenté les fonds destinés au relèvement et à la résilience. En 2018, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont mobilisé et consacré 172 millions de dollars à cette fin, soit 8 % de plus que l'année précédente. En 2019, ils ont fourni 213 millions de dollars, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2018. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) participent activement aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud, en apportant un financement important aux fins de l'exécution des programmes par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies sur une base de partenariat, par des modalités innovantes. Elles prévoient d'augmenter ce financement dans les années à venir.

31. En 2017, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré un plan de consolidation de la paix à l'échelle de l'ensemble du Soudan du Sud pour la période 2018-2021, conçu pour canaliser stratégiquement les ressources et orienter les projets en fonction des domaines prioritaires communs répertoriés, notamment le soutien au dialogue ; le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques ; la réduction des conflits causés par les déplacements et les retours ; ainsi que la protection et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

C. Perspectives

32. Avec la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, le terrain a été préparé en vue du renouvellement et de l'intensification du dialogue sur la coopération au développement au Soudan du Sud pendant la période de transition de trois ans. Le Gouvernement a annoncé son intention de revoir la stratégie nationale de développement pour s'assurer qu'elle est inclusive et constitue un fondement solide pour parvenir à une paix durable, aux objectifs de développement national et aux objectifs de développement durable. Il importera que les partenaires internationaux du développement y participent de manière constructive et tirent parti de la dynamique créée par le processus de paix, afin de mettre davantage l'accent sur le relèvement, la résilience et le développement pendant la période de transition. L'effet à long terme de COVID-19 pourrait être considérable et nécessiter une intervention spéciale.

33. En ce qui concerne la période de transition de trois ans, il est prévu d'entreprendre des réformes des systèmes de gestion des finances publiques et de rétablir la confiance entre le Gouvernement et ses partenaires sur le plan de la coopération au développement. Une action est en cours pour élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophes, renforcer les capacités techniques et institutionnelles et mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour détecter et prévenir les catastrophes naturelles telles que les inondations et la sécheresse et y apporter une réponse. Le Gouvernement et ses partenaires élaborent également une stratégie pour soutenir les retours et des questions connexes telles que les droits fonciers et de propriété, les tensions sociales, la réduction des conflits, la justice transitionnelle et durable, les moyens de subsistance et la prestation de services. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies collaborent déjà avec le Gouvernement dans ces domaines prioritaires et, pendant la période de transition de l'Accord revitalisé, ils continueront de mettre l'accent sur le relèvement, le renforcement de la résilience et le soutien par zone, tout en assurant la fourniture constante d'une aide humanitaire vitale. L'équipe de pays des Nations Unies continuera de privilégier une méthode participative et l'appropriation nationale du processus de relèvement et de développement au moyen de consultations avec les partenaires nationaux, y compris la société civile. Il sera important que les donateurs internationaux y participent davantage et apportent un soutien accru.

34. L'équipe de pays des Nations Unies prend des mesures concrètes pour renforcer les programmes de développement, en mettant l'accent sur la prestation de services et l'application du principe de responsabilité et en s'appuyant sur les initiatives conjointes existantes, notamment le Cadre de coopération, les contributions de base, le Partenariat pour le relèvement et la résilience et le plan de consolidation de la paix. Elle coordonnera les interventions pour éviter les doubles emplois et assurer un engagement constant entre les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, afin de renforcer la collaboration concernant les initiatives de consolidation de la paix et de gouvernance. L'équipe de pays continuera également de maintenir et de renforcer les liens avec d'autres partenaires de développement, notamment la Banque mondiale, la BAfD et les donateurs bilatéraux.

35. Durant les six premiers mois de la période de transition, l'équipe de pays des Nations Unies contactera ses principaux interlocuteurs au Gouvernement pour offrir un soutien coordonné et préparer le terrain à une coopération renforcée et maintiendra notamment un dialogue avec les ministères concernés pour faire le point des contributions au titre du Cadre de coopération. Elle accordera la priorité à la sensibilisation et aux entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les différents acteurs nationaux, les donateurs et la société civile. Elle aidera également

le nouveau Gouvernement à revoir la stratégie nationale de développement ; à renforcer les capacités nationales des systèmes de gestion des finances publiques ; à soutenir l'état de droit et la justice ; et à lancer d'autres initiatives de renforcement des capacités institutionnelles afin de mettre en place des systèmes essentiels pour le soutenir. Elle participera en outre à l'instauration d'un dispositif de coordination du développement qui facilitera le dialogue entre tous les acteurs, élaborera et appliquera une stratégie pour gérer les retours et aidera le Gouvernement à faire adopter les lois en suspens et à engager des réformes.

36. À moyen terme, pendant la période de transition et jusqu'aux élections, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et leurs partenaires internationaux prévoient de faire fond sur le dispositif de coordination de l'aide pour lancer des programmes bien financés, ciblés et à fort impact dans des domaines prioritaires qui soutiennent les progrès vers le développement et une paix durable. La tendance en faveur de l'augmentation du financement du développement ces dernières années est importante, dans le cadre d'un réengagement systématique des partenaires internationaux du développement. Il sera essentiel de veiller à ce que l'aide internationale soit bien coordonnée et fermement ancrée dans une appropriation nationale inclusive, au moyen d'un vaste dialogue avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et les acteurs nationaux.

III. Région du Sahel

A. Contexte

Développement durable

37. Les pays du Sahel font face à des problèmes complexes et multidimensionnels qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2019, les indicateurs du développement du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Tchad sont parmi les 10 plus faibles au monde. Compte tenu du fait que près de 50 % des personnes vivent dans l'extrême pauvreté, des niveaux élevés d'inégalité et de l'accès inégal aux services sociaux et aux infrastructures de base, la concurrence pour l'accès aux ressources est source d'animosité et de conflits. Les niveaux élevés d'insécurité alimentaire, associés aux schémas migratoires imprévisibles des communautés pastorales et au manque d'opportunités socioéconomiques pour la jeunesse urbaine et rurale, contribuent à l'insécurité. La croissance démographique rapide, la dégradation de l'environnement, la sécheresse, la désertification et les autres effets des changements climatiques compromettent la réalisation des objectifs de développement durable.

38. Du fait des températures élevées, des faibles niveaux de précipitation et de l'imprévisibilité des régimes pluviométriques, les sécheresses à répétition sont monnaie courante, entraînant des répercussions terribles sur des environnements et des moyens de subsistance déjà fragiles. Les effets dévastateurs des changements climatiques sont encore amplifiés par l'érosion des sols à grande échelle et par la dégradation de ressources naturelles déjà rares, causées principalement par la croissance rapide de la population, la surexploitation des pâturages et la mauvaise utilisation et gestion des terres. Ces facteurs, associés à d'autres, aggravent encore la situation, car la plupart des pays de la région dépendent largement de l'agriculture pluviale et de l'élevage pour leur subsistance, ce qui les rend plus vulnérables aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

39. L'extrême fragilité de la région du Sahel a engendré des conditions qui rendent les femmes et les jeunes filles particulièrement vulnérables, de sorte que des réponses

ciblées s'imposent. Les femmes, malgré leur rôle majeur dans l'économie, se heurtent souvent à des obstacles de taille qui les empêchent d'accéder aux ressources dont elles ont besoin pour devenir des agents essentiels du changement, notamment en ce qui concerne les terres, l'information, les finances, les technologies, l'infrastructure ou les marchés. Les femmes sont inégalement représentées dans les parlements et aux postes de décision, malgré l'existence de normes et de standards relatifs à leur participation à la vie politique. Les femmes représentent moins de 30 % des parlementaires dans les pays du Sahel, à l'exception du Cameroun et du Sénégal. Fait encourageant, en janvier 2020, le Burkina Faso a instauré un quota de 30 % de femmes parmi les candidats aux élections législatives et locales.

40. La violence fondée sur le genre est très répandue dans la région, sans distinction de race, de classe, d'ethnicité et de religion. Malgré une réelle augmentation du nombre de lois sur les violences contre les femmes et les filles, certains obstacles socioculturels perpétuent des traditions sexistes et l'impunité, rendant leur application difficile. Les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants ont cours dans une grande majorité de pays.

41. La population de la région du Sahel est estimée à 350 millions de personnes et son taux de croissance est le plus élevé du monde, 60 % de la population ayant moins de 25 ans. La population du Niger devrait doubler au cours des 15 prochaines années.

42. Dans la plupart des pays sahéliens, un grand nombre de jeunes ne sont jamais allés à l'école ou ont décroché prématurément et se retrouvent donc sans emploi ou au chômage partiel, avec peu de possibilités de dégager des revenus.

43. Malgré ces tendances, le rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020* prévoyait, avant la pandémie de COVID-19, une croissance d'au moins 6,0 % au Burkina Faso et au Niger, et une augmentation de la croissance au Tchad (de 3,8 % en 2019 à 5,5 % en 2020), stimulée par une augmentation de la production de pétrole et par des politiques d'extraction plus efficaces. La Mauritanie affichait une croissance moyenne de 3,6 % en 2019, et le Mali devait atteindre une croissance de 4,8 % en 2020.

44. Tous les pays de la région ont entrepris des examens nationaux volontaires de leurs avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable et ont transmis leurs expériences dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il ressort de ces examens que les pays ont systématisé la planification et la réalisation des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de plans et de stratégies de développement nationaux et se sont engagés à réduire les inégalités et à améliorer les conditions sociales et économiques en misant sur la protection sociale, l'éducation, la santé, l'infrastructure, la capacité de production et la compétitivité.

Situation humanitaire

45. La situation humanitaire au Sahel s'est considérablement aggravée ces dernières années. On estime qu'en 2020, le nombre de Sahéliens ayant besoin d'assistance et de protection atteindra un nouveau record de 26 millions, principalement du fait de conflits violents, notamment de violences intercommunautaires et de conflits autour des terres et des ressources causés par les changements climatiques, le crime organisé, le trafic de drogue et d'êtres humains et le commerce illicite des armes. Dans un contexte d'insécurité croissante et de grande vulnérabilité, les violations des droits humains, et notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, sont en hausse. Les déplacements forcés au Sahel ont connu un nouveau sommet, avec 4,1 millions de personnes arrachées à leur foyer, soit 1 million de plus qu'en 2018.

46. Les besoins ont été encore exacerbés par le conflit dans le bassin du lac Tchad. Au total, 3 000 écoles sont aujourd'hui fermées ou non opérationnelles par suite

d'attaques directes ayant visé les infrastructures scolaires et le personnel enseignant, au détriment de plus de 650 000 enfants, dans une région où 70 % de la population est analphabète. Près de 200 centres de santé sont fermés ou ne sont pas pleinement fonctionnels. Des millions d'enfants souffrent des conséquences de l'interruption de la scolarité et des services de base, dans une région qui lutte pour tirer parti du dividende démographique.

47. Dans la région du Liptako-Gourma, à la frontière du Burkina Faso, du Mali et du Niger, et dans le bassin du lac Tchad, l'insécurité et l'accès physique difficile entravent l'acheminement de l'aide humanitaire. Ainsi, les populations concernées sont souvent contraintes de partir pour obtenir de l'aide, ce qui contribue à l'augmentation du nombre de déplacés. Le nombre de personnes vivant dans des zones inaccessibles, dans le nord-est du Nigeria seulement, est estimé à 1,2 million.

48. Les besoins humanitaires au Sahel sont énormes et croissent rapidement. Six pays (le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad) ont élaboré des plans d'intervention humanitaire. En 2019, l'aide a pu atteindre plus de 10 millions de personnes sur les 15 millions de personnes dans le besoin initialement ciblées. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont transposé leurs interventions à plus grande échelle et continueront à renforcer leurs efforts de coordination régionale et leur présence opérationnelle dans les pays touchés. Malgré la hausse des besoins, les plans d'intervention sont restés nettement sous-financés, la moyenne des financements n'atteignant que 59 % des 2,5 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins de 17,5 millions de personnes dans les régions du bassin du lac Tchad et du Liptako-Gourma en matière de logement, de nourriture, d'eau, d'assainissement, de nutrition et de services de santé. Il faudra un total de 2,8 milliards de dollars pour que la réponse des acteurs humanitaires soit à la hauteur et prenne en charge les besoins les plus urgents dans toute la région. En juin 2020, moins de 20 % des ressources demandées avaient été obtenues et, malgré les efforts déployés pour accroître la disponibilité des fonds dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les besoins humanitaires sont en hausse.

49. Le manque de financement représente l'un des plus grands obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire et au passage à l'échelle supérieure des initiatives de renforcement de la résilience.

50. Selon le cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des groupes vulnérables au Sahel (Cadre harmonisé)[1], d'ici la mi-2020, 4,8 millions de personnes seraient en situation de grave insécurité alimentaire dans la région, les pays affichant des hausses allant de 77 % (Niger) à 225 % (Burkina Faso). Les taux de malnutrition sont à la limite de l'urgence dans de nombreuses collectivités, ce qui constitue l'un des plus grands problèmes s'agissant du développement humain et des risques de mortalité. La prévalence de la malnutrition aiguë dans la région dépasse le seuil d'urgence de 15 %.

B. Appui des Nations Unies au Sahel

51. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a été adoptée en 2013 et réajustée en 2018 dans le cadre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel afin de tenir compte des besoins actuels des populations et de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Cette stratégie vise à : a) développer une gouvernance efficace et inclusive ; b) donner les moyens aux mécanismes de sécurité nationaux et régionaux de faire face aux menaces transfrontières ; c) regrouper les interventions

[1] Voir (en anglais) : http://www.ipcinfo.org/ipcinfo-website/where-what/cadre-harmonise-in-west-africa-and-the-sahel/en/.

en matière d'aide humanitaire et de développement afin de garantir la conduite d'activités nécessaires à la survie, tout en renforçant la résilience des personnes et des collectivités, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Elle offre un cadre général pour une action internationale reposant sur une approche plus cohérente, coordonnée et globale. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur trois piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement : sécurité, gouvernance et résilience.

Sécurité

52. Dans le cadre du pilier sécurité de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, on a augmenté les investissements afin de renforcer les institutions chargées de la sécurité, de l'état de droit et de la justice pénale, un accent particulier étant mis sur les collectivités transfrontières, les jeunes et les femmes en tant qu'agents de la paix et du développement.

53. L'Organisation des Nations Unies a aidé les pays du G5 Sahel à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie relative aux questions de genre et facilité l'intégration d'une perspective de genre aux activités liées à la sécurité. Des instances de dialogue pour la paix tenant compte des questions de genre, dirigées par des groupes de femmes, ont facilité les discussions entre les populations vulnérables, les forces de défense et de sécurité et le système de justice pénale, favorisant ainsi des dialogues intercommunautaires transfrontières en faveur de la consolidation de la paix et du rétablissement de la confiance. L'Organisation des Nations Unies dirige des programmes conjoints visant à promouvoir des réformes en matière d'égalité des genres et de sécurité, notamment au moyen de formations ciblées sur la protection des femmes ainsi que le trafic et le contrôle des armes légères.

54. En septembre 2019, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement malien ont organisé un dialogue régional sur la protection et la recherche de solutions dans le contexte des déplacements forcés au Sahel. Les textes issus de ce dialogue, à savoir les Conclusions et la Déclaration ministérielle de Bamako, adoptées par les Gouvernements burkinabé, malien, mauritanien, nigérien et tchadien, contenaient notamment des recommandations ambitieuses qui ont contribué à renforcer la coordination entre les acteurs de la sécurité et les intervenants humanitaires afin de garantir aux populations touchées l'accès à l'aide humanitaire, à la protection et à l'assistance dont ils ont besoin. Toutes les interventions sont fondées sur des analyses et des recherches approfondies, de manière à cerner les liens entre les risques de sécurité liés au climat et les implications en matière de développement durable.

Gouvernance

55. La région du Sahel a enregistré certains progrès sur le plan de la consolidation démocratique : plusieurs élections présidentielles ont abouti à un transfert pacifique du pouvoir, et des élections parlementaires et locales ont pu se dérouler dans le calme, notamment au Mali, en Mauritanie et au Nigeria. Néanmoins, des tensions à propos de la limitation du nombre de mandats présidentiels successifs, de réformes constitutionnelles et électorales et de résultats électoraux contestés ont entaché certaines transitions politiques. Ces tensions politiques ont parfois détourné l'attention d'autres problèmes urgents liés au développement, aux droits humains, à la sécurité et à l'État de droit.

56. Dans les foyers de crise, tels que la région du Liptako-Gourma, le centre du Mali et le bassin du lac Tchad, l'Organisation des Nations Unies exécute des plans de stabilisation visant à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'État de droit, par l'intermédiaire, notamment, des mesures suivantes : accès à la justice et à la sécurité ; remise en service des capacités de prestation de services administratifs et

sociaux, en particulier les infrastructures administratives et collectives de base ; création ou rétablissement de systèmes de gouvernance locale essentiels, parmi lesquels la participation citoyenne ; revitalisation de l'économie locale. Ces dispositifs de stabilisation constituent une étape clef vers la prise en charge au niveau régional et la mise en place du cadre transfrontière nécessaire pour faire face aux crises. Le Fonds pour la stabilisation de la région du lac Tchad appuie la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Cette stratégie, élaborée par la Commission du bassin du lac Tchad et approuvée par l'Union africaine, vise à renforcer la cohérence et la coordination de l'action dans la sous-région.

57. En dehors des situations de crise, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en favorisant des systèmes et processus démocratiques durables, le renforcement des systèmes de gestion des ressources naturelles et des dépenses publiques, l'efficacité des systèmes statistiques nationaux et la planification du développement durable par les gouvernements locaux et nationaux. Des laboratoires d'accélération ont été créés et des démarches innovantes ont été adoptées afin d'apporter des solutions permettant l'accès des zones rurales à une énergie rentable à des fins de production et de transformation, une coopération transfrontière au niveau local, des logements adaptés au climat, de manière à faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe, ainsi que des outils d'inclusion financière visant à améliorer l'accès aux financements et aux services financiers pour les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ou atteintes du VIH/sida.

58. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont apporté un appui technique et décisionnel à la mise en place de régimes de protection sociale et se sont attachés à mieux faire connaître les principes fondamentaux des droits humains. Les capacités des parlements nationaux, des institutions de protection des droits humains et des organisations de la société civile dans les pays de la région du Sahel ont été renforcées afin qu'ils puissent surveiller, signaler et lutter contre les violations des droits humains. Des activités ciblées de formation et de renforcement des capacités ont abouti à une meilleure interaction avec les mécanismes internationaux de défense des droits humains, permettant de fournir des informations de première main aux organes conventionnels, à l'examen périodique universel et aux mécanismes relevant des procédures spéciales pour la mise en œuvre des recommandations des mécanismes de défense des droits humains.

59. En ce qui concerne l'État de droit et les systèmes judiciaires, le renforcement des capacités de l'administration publique, notamment des ministères de la justice, a permis la mise en œuvre de politiques relatives aux droits humains et de réformes judiciaires, comme par exemple la mise en place de systèmes informatisés de gestion des données afin d'assurer une gestion efficace des installations concernées, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).

60. Des initiatives ciblées de dialogue de proximité ont facilité la remise volontaire de 37 896 armes et munitions dans des communautés situées de part et d'autre de la frontière entre le Niger et le Nigeria et débouché sur des niveaux de coopération sans précédent dans le cadre d'accords de désarmement au niveau des collectivités. Cette bonne volonté a été amplifiée par un renforcement ciblé des capacités des autorités administratives municipales et coutumières et des organisations de la société civile qui luttent contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Sahel.

61. La collaboration avec des institutions régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a abouti à la première

étude exhaustive concernant les armes légères et de petit calibre et jeté les bases d'une action cohérente visant à prévenir la prolifération, le contrôle, la circulation et l'utilisation des armes légères et de petit calibre dans la région. Cet exercice a mis au jour des données et des informations cruciales pour chaque pays sur les acteurs, la dynamique des partenariats, les initiatives, les réussites et les enseignements tirés de l'expérience, qui ont alimenté la base de données du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO, le programme de gestion des armes et des munitions et les interventions de prévention de l'extrémisme violent dans la région.

Résilience

62. Il est essentiel, pour remédier aux vulnérabilités uniques du Sahel, de renforcer la résilience de la région, notamment au moyen de systèmes d'alerte précoce. Ainsi, les programmes de résilience transposés à grande échelle dans les pays du G5 Sahel et dans le bassin du lac Tchad aident les populations locales à préserver et à tirer parti de leurs ressources naturelles, humaines et culturelles, afin de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables.

63. Des initiatives de renforcement des capacités régionales en matière de gestion des écosystèmes permettent d'améliorer l'évaluation scientifique des impacts écologiques de la dégradation des terres et de définir les meilleures pratiques pour guider les futures décisions en matière d'investissement. Plusieurs pays du Sahel reçoivent un accompagnement dans leur démarche de planification de l'adaptation et de la conservation, au titre de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, par exemple s'agissant de la conservation et de l'utilisation durable du bassin hydrographique international et de la biodiversité du massif montagneux du Fouta Djallon. À ce jour, 7 des 10 pays concernés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel se sont volontairement fixé des objectifs visant à juguler la dégradation des terres d'ici 2030 et à atteindre la cible 15.3 associée aux objectifs de développement durable.

64. L'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de faire en sorte que les services de santé, de nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et les services culturels résistent aux chocs et aux tensions liés au climat et aux catastrophes, notamment par l'intermédiaire d'emplois et de moyens de subsistance pour les populations locales, déplacées ou touchées par les conflits, de la consolidation de la paix par le développement de la cohésion sociale et le renforcement des moyens d'action des populations leur permettant de surmonter leurs traumatismes.

65. Le programme de financement mondial Éducation sans délai aide à transformer la prestation de services éducatifs dans les situations d'urgence au Sahel, notamment au Cameroun, au Mali et dans le nord du Nigéria, bénéficiant à plus de 150 000 enfants déplacés dans le seul bassin du lac Tchad.

66. L'Organisation des Nations Unies a également offert des programmes éducatifs radiophoniques dans le nord du Burkina Faso et au Niger, diffusant les leçons dans diverses langues locales et faisant appel à des animateurs formés, afin de pallier les fermetures d'écoles dues aux attaques armées et à l'insécurité.

67. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont favorisé une approche pédagogique transformatrice, qui donne aux apprenants, notamment aux adolescentes et aux jeunes femmes marginalisées, les moyens d'examiner de manière critique leurs situations, croyances, valeurs, connaissances et comportements, dans le but de créer des espaces d'autoréflexion, d'appréciation de la diversité et de réflexion critique. Cette initiative a permis aux enseignants et aux formateurs d'enseignants du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal de transmettre aux jeunes les compétences

nécessaires pour dialoguer avec leurs communautés afin de favoriser la paix et de renforcer la résilience.

68. L'Organisation des Nations Unies a favorisé l'accès des femmes aux terres, à des moyens de financement, à des compétences et technologies permettant de résister aux changements climatiques, ainsi qu'aux marchés de chaînes de valeur, au moyen d'une réforme d'orientation générale et d'interventions au niveau des programmes permettant d'accroître la sécurité alimentaire. En Mauritanie et au Niger, le recours à des moyens de subsistance dépendant du marché a permis de renforcer la résilience de plus de 150 000 réfugiés et de leurs communautés d'accueil, par l'intermédiaire notamment d'une coopération régionale plus forte, de l'amélioration des compétences, du partage des connaissances, de programmes novateurs et de politiques du marché du travail fondées sur des données probantes.

69. Des partenariats stratégiques avec le secteur privé ont permis de lutter contre la dégradation de l'environnement et de donner un nouvel élan aux entreprises dirigées par des jeunes dans tous les pays du Sahel. Un système local, autonome et durable d'approvisionnement en gaz, recevant l'appui de l'Organisation des Nations Unies, a permis à 260 000 réfugiés vulnérables et à leurs communautés d'accueil d'accéder à des cuisinières à gaz naturel liquéfié à Diffa (Niger), qui est ainsi devenue l'une des zones frontalières les mieux desservies du Sahel s'agissant de l'accès à une énergie propre pour la cuisson, et a permis d'épargner 300 hectares de terres boisées.

70. Avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, 6 des 10 pays concernés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ont rejoint une initiative de lutte contre la sécheresse dans l'objectif de renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes face aux sécheresses les plus graves, en adoptant une approche préventive et fondée sur les risques. L'Organisation des Nations Unies a établi des catalogues de données spatiales pour les pays sahéliens, regroupant 87 ensembles de données publiques mondiales relatives au contexte socioéconomique, à l'eau, à la dégradation des terres, aux activités extractives, aux risques naturels, aux données climatiques historiques et aux projections climatiques, afin de renforcer la capacité des gouvernements à comprendre et à prendre en compte les risques environnementaux et climatiques auxquels est confrontée la région du Sahel et ainsi préparer une réponse adaptée.

71. Au Burkina Faso, dans le cadre de la stratégie de pérennisation de la paix, l'Organisation des Nations Unies a relevé les niveaux d'intervention d'urgence et a étendu son champ d'action en établissant une présence intégrée dans cinq sites à travers le pays. Les interventions transposées à grande échelle ont aidé le Gouvernement à accélérer et à adapter au contexte local les initiatives de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix et à agir de manière cohérente et intégrée au service de la coexistence pacifique. Plusieurs initiatives ont été lancées en appui à la démarche du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la résilience des communautés, l'électrification des campagnes, la coopération transfrontière et les dispositifs de stabilisation dans la région du Liptako-Gourma. En outre, des mécanismes solides permettant une supervision civile et démocratique de la réforme du secteur de la sécurité, parmi lesquels une plateforme d'organisations de la société civile consacrée à la gouvernance et au renforcement des capacités des commissions parlementaires, ont facilité l'élaboration de la politique de sécurité nationale. Des structures de consultation intercommunale dans la région du Centre-Nord ont permis de renforcer la confiance entre la population, les autorités locales et les forces de sécurité, facilitant ainsi le dialogue entre toutes les parties prenantes au niveau local. L'absence d'un plan intégré à l'échelle du système précisant toutes les activités de démarrage opérationnelles et logistiques nécessaires à une présence

pleinement intégrée, et bénéficiant de ressources propres lui permettant d'avoir un réel impact, a constitué un véritable obstacle.

C. Cadre de coordination au Sahel

72. Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'Organisation a mis en place une structure de coordination systématique aux niveaux des pays, des régions et du Siège, reposant sur une division claire du travail, notamment en ce qui concerne les attributions, les responsabilités et les obligations. L'engagement de l'ONU dans la région a évolué, celle-ci ayant délaissé une approche axée sur les organismes pour adopter une perspective plus collective, ce qui a été largement facilité par la collaboration lors du processus d'élaboration du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

73. Au niveau régional, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel est chargé de la coordination de l'action de l'ONU, dont les entités régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable constituent le principal instrument de mise en œuvre. Parmi les structures mises en place dans l'objectif d'assurer des approches coordonnées et intégrées, on peut citer le Comité directeur de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui réunit les coordonnateurs résidents des 10 pays concernés, ainsi que d'autres acteurs, afin qu'ils puissent dialoguer et échanger, et bénéficier d'un soutien et de conseils propres à assurer la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie. Une unité d'appui à l'application de la stratégie intégrée, coprésidée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les entités régionales du Groupe pour le développement durable, est en cours de création comme suite à l'examen interne sur le Sahel réalisé en 2019. Elle vise à apporter un soutien global à la mise en œuvre, à la coordination et à la cohérence des programmes dans les trois piliers que sont la sécurité, la gouvernance et la résilience. Lors de sa réunion d'octobre 2019, le comité de pilotage a souligné les progrès considérables des programmes transfrontières recouvrant plusieurs piliers.

74. Dans l'esprit de la réforme du système de développement des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies au Sahel, en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents, élaborent actuellement de nouveaux cadres de coopération définissant la stratégie collective de l'Organisation afin d'aider les coordonnateurs à se consacrer aux priorités nationales et à faire face aux lacunes dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à l'impact socioéconomique et humanitaire de la COVID-19. Ce cadre de planification remanié fournit aux équipes de pays les outils nécessaires pour adapter les interventions aux besoins et réalités spécifiques de chaque pays. Indépendamment des cycles liés au cadre de coopération, toutes les équipes de pays du Sahel sont actuellement engagées dans la mise à jour de l'analyse commune de pays, un outil qui fournit à l'équipe de pays une analyse générale qui reflète la situation du pays, tout en tenant compte du contexte régional. Les analyses communes de pays préparées par les pays du Sahel comprennent donc un examen des questions et priorités régionales et de leur incidence sur les plans et priorités de développement national, ce qui a abouti à la conception et la mise en œuvre de programmes de développement multinationaux et transfrontières.

75. La mise en œuvre efficace des nouveaux cadres de coopération est tributaire des difficultés communes qui touchent la région, notamment s'agissant de la nécessité pour les pays de renforcer : leur résilience aux catastrophes naturelles et aux crises complexes ; leurs capacités institutionnelles et humaines ; la collecte et l'analyse de données et la mobilisation de ressources financières internes et externes adaptées.

76. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont été les premiers à adopter ces nouveaux outils et cadres de programmation en coordonnant la mise en œuvre, dans le triangle

Liptako-Gourma, d'une initiative transfrontière appuyée par le Fonds pour la consolidation de la paix. En outre, afin d'établir un lien étroit entre l'action humanitaire, la paix et le développement au Mali, l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont élaboré ensemble des plans et interventions intégrés visant à appuyer le Gouvernement dans sa démarche de consolidation de la paix, ses activités de collaboration en matière d'humanitaire et de développement et les interactions de ces activités avec la paix.

77. Les équipes de pays des Nations Unies concevant de nouvelles analyses communes de pays en 2020, cela ouvre une possibilité de mieux intégrer les initiatives régionales et transfrontières aux cadres de mise en œuvre des programmes des pays, en collaboration avec les partenaires du développement. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable travaillera en étroite collaboration avec les 10 coordonnateurs résidents de la région afin de mieux coordonner les interventions du programme et d'améliorer la transmission des informations y relatives.

D. Perspectives pour les travaux futurs

78. La situation au Sahel oblige l'ONU à trouver de nouvelles modalités d'intervention et de nouveaux programmes regroupant développement durable, résilience, gouvernance et questions liées à la sécurité. Face à la COVID-19, les partenaires de développement doivent œuvrer de concert pour préserver les progrès durement acquis et éviter de renvoyer des millions de personnes dans une situation d'extrême pauvreté.

79. Étant donné les effets positifs potentiels des interventions transfrontières s'agissant de remédier aux causes profondes et structurelles des insécurités prolongées, l'ONU transposera à plus grande échelle des interventions qui regroupent les ressources du système afin de maximiser les résultats, comme cela a été le cas avec le Fonds pour la stabilisation de la région du lac Tchad récemment mise en place et la future initiative conjointe pour la région du Liptako-Gourma.

80. Les partenariats de l'ONU avec les Gouvernements du Sahel, notamment par l'intermédiaire d'entités sous-régionales telles que le G5 Sahel, l'Alliance pour le Sahel, la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma, ainsi que d'autres partenariats novateurs, notamment avec le secteur privé et des fondations africaines, permettent de réaliser des avancées importantes en favorisant des interventions cruciales et en donnant des moyens d'action aux jeunes entrepreneurs.

81. L'autonomisation économique et politique des femmes pourrait jouer un rôle important dans la transformation de la région du Sahel. Les initiatives en place introduisant des quotas dans différents pays du Sahel afin de renforcer la participation politique des femmes offrent une possibilité de mener une action de sensibilisation concertée et de déployer des efforts conjoints. Il est particulièrement important de veiller à ce que la réponse à la COVID-19 tienne compte des besoins économiques des femmes, étant donné leur niveau élevé de participation au secteur informel et au travail non protégé.

82. Le potentiel de transformation des solutions d'énergie renouvelable axées sur la population rurale peut alimenter le secteur productif, créer des moyens de subsistance et des emplois et renforcer les perspectives de développement socioéconomique grâce à une agriculture intelligente face au climat.

83. L'Organisation des Nations Unies s'efforcera de continuellement examiner son action au Sahel et de mieux en informer le public. Il sera essentiel de mieux

coordonner la mise en œuvre et définir les priorités au fur et à mesure que des ressources supplémentaires seront disponibles, et ce, afin d'optimiser la proposition de valeur des Nations Unies au Sahel et la concrétisation d'initiatives clefs en matière de gouvernance, d'énergie, d'agriculture durable et intelligente face au climat et de résilience au titre du cadre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

84. Jusqu'à présent, les entités régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable n'ont obtenu qu'une fraction des moyens nécessaires pour transposer à une plus grande échelle la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en appliquant une approche recouvrant tous les piliers, qui accorde une attention particulière aux pays du G5 Sahel au cœur de la crise. Pour la plupart des pays en dehors du G5 Sahel, il reste difficile de mobiliser des ressources pour les activités communes prévues dans le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, ce qui entrave la mise en œuvre de ce dernier. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un partenaire stratégique en ce qui concerne la promotion de la prévention, de l'intégration et des questions transfrontières. Depuis 2017, des financements catalytiques d'un montant de 31 millions de dollars ont permis de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

IV. Recommandations

85. Face à une situation difficile et dans le but d'apporter la santé, la paix et la prospérité au Soudan du Sud et à la région du Sahel, en particulier compte tenu de la pandémie de COVID-19, il est impératif de redoubler d'efforts, tant de la part du système des Nations Unies que des partenaires, pour promouvoir et apporter un appui intégré, cohérent et coordonné. À cet effet, je recommande les mesures suivantes :

a) Dans l'esprit de la stratégie de lutte contre la COVID-19 à l'échelle du continent proposée par l'Union africaine, et en prenant comme point de départ des initiatives telles que la création d'un fonds de solidarité dont les pays du Sahel seraient parmi les bénéficiaires prioritaires, les États Membres et leurs partenaires devraient fournir de toute urgence l'aide nécessaire pour faire face aux conséquences politiques, sociales et économiques de la pandémie et appuyer les processus de relèvement dans les pays du Sahel ;

b) Les États Membres et leurs partenaires devraient renforcer la coopération et la coordination dans la région afin de faire progresser la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de faire en sorte que, avec l'aide de partenaires régionaux parmi lesquels le G5 Sahel, l'Alliance pour le Sahel, la CEDEAO, l'Union africaine et les autorités du bassin du lac Tchad, de meilleurs résultats soient obtenus en matière de développement. À cette fin, ils devraient davantage mettre en avant la nécessité d'établir d'urgence une réponse cohérente et multidimensionnelle, comprenant une planification et une programmation conjointes intégrées, recouvrant les différents piliers, centrées sur les personnes, adaptées au contexte et axées sur les résultats ;

c) Afin de faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles répétées et de favoriser le renforcement de la résilience face aux tendances climatiques régionales observées au cours des 40 dernières années, les États Membres devraient envisager de recourir à un financement commun, par l'intermédiaire notamment du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable et du Fonds pour la consolidation de la paix, de manière à étendre la programmation conjointe et la mise en œuvre intégrée et à garantir une réponse globale et coordonnée aux multiples crises auxquelles la région est confrontée ;

d) Faisant fond sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée du G5 Sahel en faveur de la jeunesse, tous les États Membres et la communauté internationale sont encouragés à intensifier leur appui à la jeunesse sahélienne, par l'intermédiaire d'une collaboration plus forte et de l'élargissement de l'initiative menée dans le cadre du partenariat trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU ;

e) La communauté internationale devrait faire preuve d'une véritable solidarité aux niveaux international, régional, national et communautaire afin de répondre aux besoins multidimensionnels engendrés par les écarts de développement et les crises sanitaires et sécuritaires, et examiner la demande des chefs d'État des pays du G5 Sahel consistant à annuler la dette extérieure afin de permettre aux pays de consacrer toutes les ressources disponibles à la résolution des problèmes multiples de la région, qui ont été aggravés par la pandémie de COVID-19, et de leur permettre de mieux reconstruire ;

f) Les partenaires, et notamment les institutions financières internationales, devraient fournir un appui intégré, associant à l'action à court terme nécessaire des mesures à long terme ciblant les facteurs de l'instabilité, afin de renforcer la résilience et de relancer la croissance économique et, compte tenu de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir les pays de la région du Sahel par la mise en œuvre de son nouveau programme axé sur la fragilité, les conflits et la violence via son sous-guichet pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil (IDA19), devraient envisager des possibilités de coopération plus étroite avec le système des Nations Unies afin d'obtenir des résultats sur le terrain.

86. La communauté internationale a la responsabilité et la possibilité d'accélérer un meilleur partage de la prospérité et l'avènement d'une paix durable au Soudan du Sud, dans les pays du Sahel et dans la région en général. En travaillant ensemble, il est possible de faire progresser le développement durable, et ainsi construire un Sahel prospère et en paix.